



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Accessions – Relégations District 6 à 8 Saison 2021/2022

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux accessions et relégations pour la fin de saison 2021/2022 pour les Divisions District 6 à District 8, définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.

Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.

District 6 :

Situation 2021/22 : _____ 5 groupes de 12 équipes et 4 groupes de 11 équipes

▲ Accessions en District 5 : _____ 18 équipes ; Les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe

▼ Relégations en District 7 : _____ 18 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

Situation 2022/23 : _____ 8 groupes de 12 équipes

Nota : En cas de descente d'une (ou plusieurs) équipe(s) réserves de D5 en D6, il sera procédé à une (ou plusieurs) montées supplémentaires parmi les meilleurs troisièmes de D6.

District 7 :

Situation 2021/22 : _____ 3 groupes de 12 équipes, 5 groupes de 11 équipes, 4 groupes de 10 équipes, 1 groupe de 9 équipes et 1 groupe de 8 équipes

▲ Accessions en District 6 : _____ 28 équipes ; Les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe

▼ Relégations en District 8 : _____ 28 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

Situation 2022/23 : _____ 16 groupes de 10 équipes

District 8 :

Situation 2021/22 : _____ 2 groupes de 12 équipes, 11 groupes de 11 équipes, 8 groupes de 10 équipes, 1 groupe de 9 équipes et 1 groupe de 10 équipes

▲ Accessions en District 7 : _____ 50 équipes ; Les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe
+ les 4 meilleures 3^{es}

Situation 2022/23 : _____ Selon engagements

La Commission Sportive Seniors du District Alsace